

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du 4 octobre 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 4 octobre de l'an DEUX MILLE VINGT ET UN à compter de 19H30, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers suivants :

| | |
|----------------------------|--------------|
| Monsieur Jean-Paul Rioux | Siège n° 1 ; |
| Monsieur Gilles Lamarre | Siège n° 2 ; |
| Monsieur Robert Forest | Siège n° 3 ; |
| Madame Sylvain Sénéchal | Siège n° 4 ; |
| Monsieur Philippe Leclerc | Siège n° 5 ; |
| Monsieur Benoit Beauchemin | Siège n° 6. |

Formant quorum sous la présidence du maire. Étaient également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

On remarque la présence de 4 citoyens.

Le projet d'ordre du jour ici-bas est déposé en séance de conseil.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2021 et séance d'ajournement du 22 septembre 2021
3. Dossiers finances
 - 3.1 Déboursés du mois de septembre 2021
 - 3.2 Dépôt des états comparatifs pour l'année 2021
4. Urbanisme
 - 4.1 Adoption du Règlement n° 466 visant à ajouter des précisions quant aux frais additionnels d'une demande de dérogation mineure prévue au Règlement 423 sur les dérogations mineures
 - 4.2 Adoption du Règlement n° 469 concernant les tarifs de location de biens et de services municipaux abrogeant et remplaçant le Règlement n° 407 concernant la tarification de la machinerie et des équipements municipaux
 - 4.3 Adoption du Règlement n° 470 modifiant le Règlement n° 422 relatif au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et à la durée du mandat de ses membres
 - 4.4 Avis de motion et projet de Règlement n° 471 relativement à la notion d'ingénieur et modifiant le Règlement n° 455 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction
 - 4.5 Demande d'appui auprès du CPTAQ concernant la demande d'utilisation d'une parcelle de terrain de 3400 mètres carrés pour un usage non-agricole
5. Dossiers conseil et résolutions
 - 5.1 Radiation de la balance de taxes municipales relatives à l'achat de l'église en tant que bien municipal
 - 5.2 Soumissions pour l'achat de carburant pour la saison 2021-2022
 - 5.3 Soumissions pour l'achat d'un loader pour l'entretien des chemins d'hiver et polyvalence des travaux
 - 5.4 Achat de pneus pour loader
 - 5.5 Soumission pour l'achat d'équipement à neige pour loader
 - 5.6 Paiement des travaux d'enrochement à l'embouchure de la rivière Trois-Pistoles conditionnelle à l'acceptation des travaux et à leur conformité
6. Dossiers citoyens et organismes publics
 - 6.1 Demande d'appui pour le projet d'agriculture sociale de Mme Rebecca Roy relatif au motel agricole
 - 6.2 Demande de commandite pour le hockey senior B

7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance ordinaire

- Résolution 10.2021.165 1. **Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**
Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance du 4 octobre 2021 ci-après. L'item varia demeure ouvert.
- Résolution 10.2021.166 2. **Adoption des procès-verbaux du 13 septembre et du 22 septembre 2021**
Il est proposé par monsieur Philippe Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 et de la séance d'ajournement du 22 septembre 2021.
- Résolution 10.2021.167 3. **Dossiers finances**
3.1 **Déboursés du mois de septembre 2021**
Les comptes du mois de septembre 2021 s'élèvent à 229 764,25\$ comprenant :
Liste fournisseurs : Pour 89 244,79\$
Journal 866 : Prélèvements n^{os} PR-4567 à PR-4594 pour 107 032,16\$
Salaires : Périodes 36 à 39 comprenant dépôts salaires n^{os} 509372 à 509423 pour 33 396,36\$
Les frais mensuels de caisse pour 90,94\$
Certificat de disponibilité de crédits n°10-2021.
Il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges acquiesce au paiement des comptes apparaissant sur ledit certificat de crédit présenté et signé par le directeur général le 4 octobre 2021.
- 3.2 **Dépôt des états comparatifs pour l'année 2021**
Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs comprenant un état comparant les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent et un autre état comparant les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant.
- Résolution 10.2021.168 4. **Urbanisme**
4.1 **Adoption du Règlement n° 466 visant à ajouter des précisions quant aux frais additionnels d'une demande de dérogation mineure prévue au Règlement 423 sur les dérogations mineures**
Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « *Règlement n° 466 visant à ajouter des précisions quant aux frais additionnels d'une demande de dérogation mineure prévue au Règlement 423 sur les dérogations mineures* ».
La version complète du règlement, tel qu'adopté, est reportée au livre des délibérations comme étant ici au long reproduit et au livre des règlements aux pages à _____
- Résolution 10.2021.169 4.2 **Adoption du Règlement n° 469 concernant les tarifs de location de biens et de services municipaux abrogeant et remplaçant le Règlement n° 407 concernant la tarification de la machinerie et des équipements municipaux**
Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « *Règlement n° 469 concernant les tarifs de location de biens et de services municipaux abrogeant et remplaçant le Règlement n° 407 concernant la tarification de la machinerie et des équipements municipaux* ».
La version complète du règlement, tel qu'adopté, est reportée au livre des délibérations comme étant ici au long reproduit et au livre des règlements aux pages à _____
- Résolution 10.2021.170 4.3 **Adoption du Règlement n° 470 modifiant le Règlement n° 422 relatif au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et à la durée du mandat de ses membres**
Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le « *Règlement n° 470 modifiant le Règlement n° 422 relatif au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et à la durée du mandat de ses membres* ».
La version complète du règlement, tel qu'adopté, est reportée au livre des délibéra-

tions comme étant ici au long reproduit et au livre des règlements aux pages à _____

4.4 **Avis de motion et projet de Règlement n° 471 relativement à la notion d'ingénieur et modifiant le Règlement n° 455 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Lamarre qu'il proposera le « *Règlement n° 471 relativement à la notion d'ingénieur et modifiant le Règlement n° 455 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction* »

Résolution

4.5 **Demande d'appui auprès du CPTAQ concernant la demande d'utilisation d'une parcelle de terrain de 3400 mètres carrés pour un usage non-agricole**

10.2021.171

Attendu que monsieur Robert Riou, demandeur et propriétaire du 81,2^e rang Est, matricule 11045-0733-66-3292, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir une demande d'autorisation pour un usage autre que celui de l'agriculture sur une superficie de 3462,4 m² afin d'uniformiser l'usage fait sur le lot 6202374 étant donné qu'une demande de reconnaissance de droits acquis a été déposée en référence au dossier numéro 433433 à ladite Commission;

Attendu que cette demande couvre une superficie maximale de 5 000 m²; la présente demande couvre le reste de la superficie du lot 6202374;

Attendu que l'objectif du demandeur est de faire reconnaître l'usage résidentiel qui existe depuis l'achat du terrain en 1979 par la CPTAQ ;

Attendu que l'inspecteur des bâtiments et en environnement indique que le projet est en conformité avec la réglementation municipale, soit avec :

- Le règlement de zonage étant en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC;
- Le projet étant conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur;

Attendu que l'objet de la demande ne constitue pas des immeubles protégés générant des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;

Attendu qu'au Nord, on retrouve un champ agricole et un cours d'eau ;

Attendu qu'au Sud, on remarque le chemin public du 2^e rang Est;

Attendu qu'à l'Est, on trouve des terres en culture;

Attendu qu'à l'Ouest, on localise des bâtiments reliés à l'agriculture et un champ en culture ;

Attendu que le projet du demandeur peut s'effectuer qu'à cet endroit seulement et nulle part ailleurs et que ce dernier désire conserver l'intégrité de son terrain étant déjà utilisé à des fins résidentielles ;

Attendu que le projet n'aura pas pour effet de créer un lot constructible car la réglementation municipale prévoit 4000 m² pour une construction à proximité d'un cours d'eau pour un terrain non desservi par l'aqueduc et l'égout ;

Attendu que pour rendre sa décision, la CPTAQ se basera sur les critères décisionnels énumérés à l'article 62 de la LPTAA, en prenant en considération les faits pertinents à ces dispositions, dont voici l'argumentation relative :

| Tableau d'analyse effectuée par la municipalité suivant les critères en référence à l'article 62 de la LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA) | | | | | | |
|--|--|-----|--------|--------|-------|----------------|
| | | Nul | Faible | Modéré | Élevé | Pas applicable |
| 1 | Le potentiel agricole des lots et des lots avoisinants | | ✓ | | | |
| 2 | Les possibilités d'utilisation des lots visés à des fins d'agriculture | | ✓ | | | |
| 3 | Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le | | | | | ✓ |

| | | | | | | |
|----|--|------------|---|--|--|---|
| | développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants | | | | | |
| 4 | Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale | | | | | ✓ |
| 5 | La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture (sic) ; | | | | | ✓ |
| 6 | L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole | | ✓ | | | |
| 7 | L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région | | ✓ | | | |
| 8 | La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture | Non | | | | |
| 9 | L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité (sic) ; | | | | | ✓ |
| 10 | Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie | | | | | ✓ |
| 11 | Le cas échéant, le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée | | | | | ✓ |

Il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges appuie la demande de monsieur Robert Riou, demandeur, comme ici-haut exposée, et prie la Commission de protection du territoire agricole du Québec de concéder à la présente.

5. Dossiers conseil et résolutions

Résolution

5.1 Radiation de la balance de taxes municipales relatives à l'achat de l'église en tant que bien municipal

10.2021.172

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges radie complètement la balance de taxes municipales dans la fiche matricule 11045-0029-82-6602 pour la mettre à zéro, puisque ladite municipalité a fait l'acquisition de cette propriété le 3 septembre 2021.

Résolution

5.2 Soumissions pour l'achat de carburant pour la saison 2021-2022

10.2021.173

Attendu que la municipalité a fait parvenir deux invitations écrites pour l'achat de carburants (diesel et huile à chauffage) ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 octobre 2021, par madame Danielle Ouellet, devant deux témoins (monsieur Dany Larrivée et madame Annie Boucher) et que les deux propositions sont conformes :

Fournitures

Fournisseur

Prix incluant les taxes

Diesel

Énergie Sonic Inc.

1,2728 \$ / litre (approx. 43 074 litres)

Huile à chauffage

Énergie Sonic Inc.

1,0061 \$ / litre (approx. 5 073 litres)

| | | | |
|-------------------|-----------------------|-------------------|-------------------------|
| Diesel | Harnois Énergies Inc. | 1,2276 \$ / litre | (approx. 43 074 litres) |
| Huile à chauffage | Harnois Énergies Inc. | 0,9875 \$ / litre | (approx. 5 073 litres) |

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Retienne la proposition d'Harnois Énergies Inc au prix ici-haut soumis relativement à la fourniture de carburants (diesel et huile à chauffage) pour la période du 11 octobre 2021 au 10 octobre 2022 ;
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité le contrat à intervenir avec le fournisseur retenu.

- Résolution 5.3 **Soumissions pour l'achat d'un loader pour l'entretien des chemins d'hiver et polyvalence des travaux**
- 10.2021.174
- Considérant qu'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins trois fournisseurs a été acheminé à l'égard de l'achat d'un loader usagé ;
- Considérant que trois offres ont été déposées et qu'une seule a rencontré les exigences de la municipalité pour ses besoins d'entretien des chemins d'hiver et de polyvalence pour d'autres travaux municipaux ;
- Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne l'offre datée du 27 septembre 2021 de « Tracteur Chauvette Inc. » relativement à l'achat d'un loader de marque Volvo L70H, Année 2015 ayant 7162 heures incluant un quick attache hydraulique et un godet à matériel au prix de **114 400,13\$** taxes incluses (prix net après récupération des taxes = 104 962,56\$).
- La récupération des taxes TPS (100%) et TVQ (50%) est de l'ordre de **9 937,57\$**
- Calcul**
 $(99\ 500\$ + 4\ 975\$_{TPS} + 9\ 925,13\$_{TVQ} = 114\ 400,13\$ - \mathbf{9\ 937,57\$} = 104\ 962,56\$)$
- Résolution 5.4 **Achat de pneus pour loader**
- 10.2021.175
- Il est proposé par monsieur Sylvain Sénéchal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges effectue le transfert de pneus d'hiver du loader usagé de marque Volvo L70H pour l'installation de pneus neufs d'hiver au montant de 4 599\$ taxes incluses auprès de « Tracteur Chauvette Inc. ».
- Résolution 5.5 **Soumission pour l'achat d'équipement à neige pour loader**
- 10.2021.176
- Considérant qu'un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs a été acheminé à l'égard de l'achat d'équipement à neige pour le loader usagé ;
- Considérant que deux offres ont été déposées ;
- Sur une proposition de monsieur Gilles Lamarre, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges retienne l'offre datée du 14 septembre 2021 (référence soumission MQ347) de « Métal Pless Inc. » au montant de 38 995\$ plus taxes, transport sans frais, relativement à l'achat d'une lame à neige industrielle neuve (gratte) avec angulation et oreilles hydrauliques de marque MAXXPRO 1048-20 HD LIVEEDGE. De plus, un montant de 1200\$ plus taxes s'ajoute pour les frais d'installation des hoses de raccord, coupleurs à faire.
- Résolution 5.6 **Paiement des travaux d'enrochement à l'embouchure de la rivière Trois-Pistoles conditionnelle l'acceptation des travaux et à leur conformité**
- 10.2021.177
- Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est satisfaite des travaux d'enrochement et de stabilisation de la rive sur une longueur de 30 mètres dans le secteur de la rue de la Grève exécutés par « Les Entreprises Adrien Bélanger Inc. » et que les dits travaux sont acceptables ;
- Pour ce motif, il est proposé par monsieur Sylvain Sénéchal et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au montant de 48 174,53\$ incluant les taxes à l'ordre de « Les Entreprises Adrien Bélanger Inc. » relativement au paiement de la facture produite à cet effet.
6. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES PUBLICS**
- 6.1 **Demande d'appui pour le projet d'agriculture sociale de Mme Rebecca Roy relatif au motel agricole**

Point reporté.

Résolution 6.2 **Demande de commandite pour le hockey senior B**
10.2021.178 Attendu qu'une demande de commandite a été acheminée par Le Club de hockey senior B ;
Attend que le conseil municipal est d'accord pour verser un certain montant ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque au montant 500\$ au Club de hockey senior B de Trois-Pistoles.

7. Varia

Résolution **Employé – changement de statut (temporaire vers permanent)**
10.2021.179 Monsieur Gilles Lamarre propose, et il est résolu unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges change le statut d'employé temporaire vers un statut permanent pour monsieur Daniel Belzile à l'égard des travaux publics.

8. Période de questions

La question a porté sur la demande d'autorisation à la CPTAQ – point 4.5

Résolution **9. Levée de la séance ordinaire**

10.2021.180 À 20 heures 02 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé monsieur Robert Forest de lever la séance ordinaire.

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjoint au directeur général
et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées